

COMMUNE DE SAINT-MARD

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-cinq, le vingt octobre, à dix-neuf heures,
En exercice : 12 le Conseil municipal de la Commune de Saint-Mard dûment convoqué,
Présents : 08 s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie,
Votants : 11 sous la présidence de Madame Barbara GAUTIER, Maire.

Date de convocation : 15 Octobre 2025

PRÉSENTS : Barbara GAUTIER (pouvoir d'Anthony LLEU), Sébastien MARCHAND, Karine VERRAT, Pascal APIOU-GOUSSAÛ, Patrick LE PICARD, Luis AFONSO (pouvoir de Bruno CALMONT), Rainier GARCONNET, Stéphanie DUFAITRE (pouvoir de Geneviève MAILLOT)

ABSENTS EXCUSÉS : Anthony LLEU (pouvoir à Barbara GAUTIER), Bruno CALMONT (pouvoir à Luis AFONSO), Geneviève MAILLOT (pouvoir à Stéphanie DUFAITRE)

ABSENT : Jade ORTEGA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphanie DUFAITRE

N° d'ordre	Objet	N° interne de l'acte
1	<i>Repas des Aînés : Fixation du prix du repas</i> Résumé : Le repas des Aînés se déroulera cette année le dimanche 9 novembre. Les compagnes et compagnons qui ont moins de 65 ans ou qui ne sont pas enregistrés sur la liste électorale sont conviés au repas moyennant une participation financière de 30 €. La délibération est adoptée à l'unanimité.	2025/OCT/01
2	<i>Procédure de reprise de concessions du cimetière communal</i> Résumé : Une délibération a été prise le 3 juin 2024 autorisant Madame le Maire à lancer la procédure de reprise des concessions. Le délai d'attente pour une reprise est désormais d'1 an et 4 concessions arrivent en fin d'engagement de cette procédure : N° 274 (pleine terre 1 place - 2 personnes possibles), N° 279 (1 place pleine terre), N°280 (1 place pleine terre) et N° 283 (2 places en pleine terre). L'aspect d'abandon total a été reconnu pour ces dernières conformément aux dispositions susvisées. La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été légalement effectuée. Un nouveau procès-verbal a été rédigé le 19 août 2025 et les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées. La délibération est adoptée à l'unanimité.	2025/OCT/02
3	<i>Reprise de concessions du cimetière communal : choix des devis</i> Résumé : Madame le Maire informe les élus qu'à la suite de la fin des procédures de reprise des concessions perpétuelles dont les ayants droits ne se sont pas manifestés ou qu'ils sont inconnus (N° 274 – pleine terre 1 place - 2 personnes possibles, N° 279– 1 place pleine terre, N°280– 1 place pleine terre et N° 283 – 2 places en pleine terre), des travaux de remise en état sont nécessaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter le devis de la Société POMPES FUNEBRES COLIN - 17400 Saint-Jean-d'Angély pour un montant total de 1 755.00 € HT soit 2 106.00 € TTC.	2025/OCT/03
4	<i>Adhésion à la Convention de participation proposée par le CDG 17 en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC) – Risque Santé à compter du 1^{er} janvier 2026</i> PJ-Annexe : • <i>Projet de délibération présenté au conseil municipal pour avis saisine du CT du CDG 17</i> Résumé : Rappelle aux membres du Conseil Municipal que par la délibération en date du 24 février 2025, le Conseil Municipal avait donné	2025/OCT/04

	mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime (CDG 17) pour lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation, à adhésion facultative, en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé. Après analyse des offres, le Conseil d'Administration du CDG 17 a décidé, lors de sa séance du 08 juillet 2025 au regard des critères d'attribution fixés par le dossier de consultations de retenir l'offre proposée par MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) – REMYENS ; Par conséquent, il y a lieu de délibérer pour accepter le projet de délibération de saisine du CST du CDG 17 à intervenir. De fixer le niveau de participation mensuelle brute à 20.00 € brut par agent par mois (montant obligatoire de 15.00 € brut) La délibération est adoptée à l'unanimité.	
--	---	--

Date d'affichage à la Mairie de Saint-Mard et de publication sur internet : 27/11/2025

Le Maire,
Barbara GAUTIER



La Secrétaire de séance
Stéphanie DUFAITRE